
MUNICIPALITE

R E P O N S E

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala
relative aux achats publics équitables

Renens, le 20 novembre 2009/FS/cs

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 2 avril 2009, M. le Conseiller communal Michele Scala relevait les dangers liés aux achats en matière de conditions de travail, de produits bon marché provenant de l'étranger. Il précisait l'importance des collectivités publiques comme acheteurs et les responsabilités que celles-ci ont vis-à-vis des fabricants pour exiger des biens et des services fournis dans des conditions de travail équitables.

M. Scala argumentait également sur les possibilités de contrôle de la part des collectivités via des certifications et des labellisations fiables.

La Municipalité adhère aux préoccupations de l'interpellateur. Elle est sensible aux questions posées qui interpellent la conscience collective et plus particulièrement celle des exécutifs.

Bien que sensible à ces aspects, la Municipalité a davantage, ces dernières années privilégié les objectifs environnementaux et écologiques. Dans le cadre du développement durable, elle s'est fortement investie dans les domaines concernant le dossier « Cité de l'énergie ».

La Municipalité n'a que peu mis en évidence l'acquisition de produits issus du commerce équitable. Elle va dans ce domaine améliorer la situation par une meilleure sensibilisation de son Administration.

D'une manière générale, toutes les questions posées par l'interpellateur méritent une attention toute particulière. La Municipalité est consciente que dans certains domaines, elle ne fait encore que peu de choses et la situation devra s'améliorer ces prochaines années.

Concernant les questions précises posées par M. Scala, la Municipalité est en mesure d'y répondre de la manière suivante :

La Commune de Renens règle-t-elle contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services le respect des conventions de l'organisation internationale du travail (OIT) ? Si non, est-elle prête à le faire à l'avenir ?

Chaque année, la Confédération, les cantons et les communes achètent pour 36 milliards de francs de biens, de services et de constructions. Ceci représente près de 25% des dépenses de l'Etat et 8% environ du PIB de la Suisse. Les communes réalisent 43% des achats, les cantons 38% et la Confédération 19%.

Dans le cadre des procédures en relation avec la loi sur les marchés publics, certains points figurent déjà dans les critères d'adjudication tels que le respect des conventions collectives de travail, la nécessité d'être une entreprise formatrice, et le contrôle du paiement des charges sociales.

La Ville de Renens inscrira de plus, et tant que possible, des critères environnementaux et sociaux comme exigence lors des appels d'offre.

Par ailleurs, des directives précises concernant les critères d'achats seront élaborées.

La Municipalité de Renens est-elle prête à sensibiliser et à informer son administration sur les possibilités existantes de faire des acquisitions durables sur le plan social et écologique, et à informer la population sur les mesures décidées et mises en œuvre ?

La réponse est oui, car ce n'est qu'à travers une bonne communication et une sensibilisation de l'administration et du public qu'il sera possible de mieux atteindre les objectifs en la matière.

Concrètement, il est possible de souligner déjà quelques concrétisations. La mise en place d'une politique d'achat conforme aux principes de développement durable est menée depuis quelques années. Dans ce cadre, la Municipalité a par exemple introduit l'usage du papier 100% recyclé, labellisé "Ange bleu" qui est le meilleur label existant à l'heure actuelle pour l'achat d'une partie des documents qu'elle édite. Ce label est uniquement utilisé pour le papier utilisé dans l'Administration.

Dans le même ordre d'idée, les T-shirts portés par les services Culture Jeunesse et Sports, ainsi que Environnement - Maintenance sont issus de la marque Switcher, connue pour ses mesures de respect de l'environnement et ses aspects sociaux (certification : Öko Tex Standard 100).

Les forêts de Renens sont labellisées FSC (Forest Stewardship Council). Le FSC a fixé des principes et critères portant sur l'exploitation des forêts qui suivent des critères écologiques et sociaux. Le label FSC va être prioritairement choisi pour les futurs achats du mobilier de l'administration.

La Municipalité va donc intensifier sa communication par rapport à ses choix de produits durables et va mettre en place un certain nombre de critères pour sa stratégie globale d'achat.

La Municipalité de Renens est-elle prête à favoriser les achats de produits issus du commerce équitable ?

Dans la mesure de ces possibilités, la Municipalité va favoriser les achats de produits issus du commerce équitable. Le concept de manifestations propres et respectueuses de l'environnement est un exemple de cette volonté. En effet, celui-ci préconise la présence de produits régionaux et de saison, de produits issus de l'agriculture biologique et des produits issus du commerce équitable.

La Municipalité de Renens est-elle prête à intensifier le développement de réseaux avec d'autres collectivités publiques pour garantir des achats équitables ?

La Municipalité est à l'écoute des expériences en la matière provenant des autres communes telles que Lausanne, Genève ou Neuchâtel qui ont adhéré à la communauté d'intérêt écologie et marché Suisse - CIEM.

En conclusion, l'interpellateur peut compter sur l'engagement de la Municipalité pour augmenter dans la mesure de ses moyens sa contribution à soutenir une politique d'achats publics durables et équitables.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala, déposée lors de la séance du Conseil communal du 2 avril 2009, relative aux achats publics équitables.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ